

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le dix-sept SEPTEMBRE à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VIOLET Michel**, Maire.

**Présents** : MM. AUBIER Richard - CAILLÈRE Alain - D'OUNCE Olivier - LEMELIN Rémi - LÉONARD Gilles. Mesdames BAILLARGEAT Raymonde - BATHIER Laura - PICAUD Gaëlle et RAOUT Christelle.

**Absent**: Mr BRANJARD Florian

**Secrétaire de séance** : Mme PICAUD Gaëlle.

**Date de convocation** : 10.09.2015

**PRÉSENTS**: 10

**VOTANTS** : 10

**Objet** : Acceptation du devis de la SARL BATTU Christophe : Travaux de pelleuse Chemin rural n°23 de Villiers à l'Étang de la Chennerie.

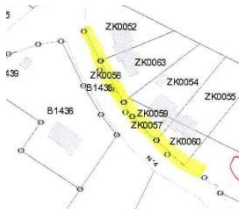
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la SARL BATTU CHRISTOPHE de PRISSAC (36370) pour des travaux de pelleuse, pour pose de buse, dans le chemin rural n°23, dit « de Villiers à l'Étang de la Chennerie », d'un montant de **80,00 € HT, 96,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis de la SARL BATTU CHRISTOPHE de PRISSAC (36370) ci-dessus détaillé.

**Objet** : Création et Busage d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales - Route de Ruffec, dans le bourg de MAUVIÈRES : Ouverture d'une tranchée.

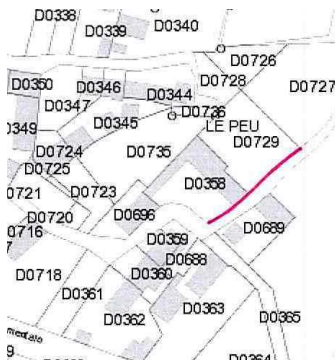
Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 28 mai 2015 qui autorisait la création et le busage d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales, route de Ruffec, dans le bourg de MAUVIÈRES.



Concernant les travaux d'ouverture d'une tranchée, avec évacuation des terres, il leur présente un devis de l'entreprise SARL TD CHARBONNIER, d'un montant de **840,48 € HT, 1 008,58 € TTC**.

Les membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorisent à accepter ce devis.

**Objet** : ACCEPTATION DU DEVIS DE LA SARL J-M PAJOT : Tranchée « Le Peu » pour remplacement d'une canalisation pluviale et remblai.



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la SARL J-M PAJOT pour des travaux d'ouverture d'une tranchée pour le remplacement d'une canalisation pluviale et remblai (longeant les parcelles D 358 et D 729) :

- Forfait : **400 € HT**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis de la SARL J-M PAJOT ci-dessus détaillé.

**Objet : Acceptation du devis de la SARL GABILLON : Travaux côté Mairie.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la SARL GABILLON pour des travaux côté Mairie :

- Descente côté parking, reprise de béton (21 m2),
- Préparation, fourniture et mise en place d'un béton désactivé : 1 176, 00 € HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis de la SARL GABILLON ci-dessus détaillé.

**Objet : Acceptation du devis de la SARL GABILLON : Terrassement aménagement cour côté terrasse du Restaurant.**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la SARL GABILLON pour des travaux d'aménagement de la cour, côté terrasse du restaurant, d'un montant de 1 300, 00 € HT, 1 560, 00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorisent à accepter ce devis.

**Objet : Plan PAVE : Mise aux normes des WC publics.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le plan PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics) qui préconise pour les WC publics l'aménagement d'un sanitaire normalisé pour handicapés.

Il précise que les différents éléments (siège, lavabo, barre de soutien, miroir) seront installés par les agents municipaux et présente un devis de l'atelier de Menuiserie Fabrice NIBEAUDEAU de BÉLÂBRE pour les fourniture (684 € HT) et pose (150 € HT) d'une porte PVC blanc, aux normes handicapées, pour un total de 834 € HT.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter le devis de l'atelier de Menuiserie Fabrice NIBEAUDEAU (BÉLÂBRE) ci-dessus détaillé, d'un montant total de 834 € HT – 1000, 80 € TTC.

**Objet : Remise en état de l'installation campanaire de l'Église : Encaissement d'un chèque de remboursement de la SMACL Assurances.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2015 relative à la remise en état de l'installation campanaire de l'église, par l'entreprise GOUGEON, pour un montant de 1597 € HT.

Une déclaration avait été effectuée auprès de la SMACL assurances et Mr le Maire présente aujourd'hui un chèque de remboursement de 574, 92 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser le chèque de remboursement de la SACL Assurances, d'un montant de 574, 92 €.

**Objet : SUBVENTION 2015 À L'ASSOCIATION DE PÊCHE « LA CARPE DE L'ANGLIN ».**

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un appel à subvention de Monsieur D'OUINCE Olivier, Président de l'association de pêche « La Carpe de l'Anglin ». Ils organisent en effet un concours de pêche le Dimanche 20 Septembre 2015, lors de la fête communale, et ne possèdent aucune trésorerie pour acheter coupes et lots.

Après avoir délibéré, à la majorité des membres votants, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** la somme de 200 € (deux cents euros) à l'association de pêche « La Carpe de l'Anglin » de MAUVIÈRES, pour la présente année 2015.

**objet : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « TEMPÊTE » : Mr AUBIER Richard.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ERDF préconise la nomination d'un correspondant spécifique, le « Correspondant Tempête », afin d'organiser au mieux les situations de crise en cas de tempête et autres calamités climatiques.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur AUBIER Richard, « Correspondant Tempête » - 4 allée des Borderies - Villiers - 36370 MAUVIÈRES.